



**54^{ÈME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
22 AU 26 NOVEMBRE 2023
PORT LOUIS, MAURICE**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES
(RAPPORT DU TRÉSORIER)**

DOCUMENT N° 1

**COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2023
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

Les comptes de gestion pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2023 se composent de ce qui suit :

- 1.0. État des contributions obligatoires des Membres au 31 septembre 2023 (avec une mise à jour au 31 octobre 2023)
- 2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 30 septembre 2023
 - 2.1. Contexte du budget 2023/2024 tel qu'approuvé par la 52^{ème} Assemblée plénière
 - 2.2. Mise à jour sur l'impact et l'application de la politique d'optimisation des technologies pour la mise en œuvre des activités
 - 2.3. Rapport sur les écarts budgétaires [fluctuations de budget] au 30 septembre 2023 (recettes)
 - 2.4. Rapport sur les écarts budgétaires [fluctuations de budget] au 30 septembre 2023 (dépenses)
- 3.0. Rapports financiers pour les programmes/projets financés par les bailleurs de fonds
 - 3.1. Sida (Suède) : Projet sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR)

1.0. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES MEMBRES AU 30 SEPTEMBRE 2023

1.1. Contexte des contributions annuelles obligatoires

- (i) Les contributions annuelles obligatoires des 15 Parlements membres s'élèvent actuellement à 1 501 500 dollars namubiens par an et par Parlement. La contribution des Seychelles est fixée à 127 050 dollars namubiens par an.
- (ii) Les recettes totales provenant des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 se chiffrent donc à 21 148 050 dollars namubiens.

1.2. État des contributions des Membres au 31 mars 2023

1.2.1. Annexe 1 : État des contributions des Membres au 31 mars 2023

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 01-Avr-23	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	MONTANT DÛ 30 sep -23	REMARQUES
Angola	-	1 501 500.	-	1 501 500.	
Botswana	-	1 501 500.	1 501 500.	-	Païement reçu
RDC	1 501 500.	1 501 500.	-	3 003 000.	
eSwatini	-	1 501 500.	1 501 500.	-	Païement reçu
Lesotho	-	1 501 500.	-	1 501 500.	
Madagascar	1 501 500.	1 501 500.	-	3 003 000.	
Malawi	1 501 500.	1 501 500.	1 501 500.	1 501 500.	
Maurice	-	1 501 500.	1 501 500.	-	Païement reçu
Mozambique	-	1 501 500.	-	1 501 500.	
Namibie	(1 501 500)	1 501 500.	-	-	Païement reçu
Seychelles	-	127 050.	-	127 050.	
Afrique du Sud	-	1 501 500.	1 501 500.	-	Païement reçu
Tanzanie	1 501 500.	1 501 500.	3 003 000.	-	Païement reçu
Zambie	(1 501 500)	1 501 500.	-	-	Païement reçu
Zimbabwe	-	1 501 500.	1 501 500.	-	Païement reçu
TOTAL	3 003 000.	21 148 050.	12 012 000.	12 139 050.	-

- 1.2.2. Au 30 septembre 2023, huit Parlements avaient payé l'intégralité de leurs contributions pour l'exercice financier en cours et n'avaient aucun solde impayé. Il s'agit du Botswana, de l'Eswatini, de Maurice, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe.
- 1.2.3. Sept pays ont des soldes à payer pour l'exercice en cours, à savoir l'Angola, la RDC, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et les Seychelles.
- 1.2.4. La RDC et Madagascar ont des soldes à apurer pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

1.2.5. Mise à jour au 31 octobre 2023

Il n'y a pas eu d'autres paiements après le 30 septembre 2023. La situation financière au 31 octobre 2023 est la même qu'au 30 septembre 2023.

1.2.6. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- a) **L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'état des contributions annuelles obligatoires au 31 octobre 2023, et à apprécier l'engagement et les dispositions nécessaires pris par les Parlements membres pour verser l'intégralité de leurs contributions.**
- b) **L'Assemblée Plénière est invitée à encourager les Parlements qui ont des soldes à les régler en priorité.**

2.0. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2023

2.1. Contexte du budget 2023/2024 tel qu'approuvé par la 52^{ème} Assemblée plénière

2.1.1. Accent mis sur les ressources financières générées au niveau interne

2.1.1.1. Les tendances mondiales actuelles ont justifié de repenser la manière dont le Forum structure son budget, afin qu'il dépende progressivement moins des financements des bailleurs de fonds pour ses activités de base. Pour l'exercice financier 2023/2024, le budget est basé sur les ressources générées au niveau interne, à savoir les contributions annuelles obligatoires, les intérêts perçus sur les placements/investissements et les bénéfices non distribués.

2.1.2. Mode de fonctionnement/mise en œuvre des activités

2.1.2.1. Le budget pour l'exercice 2023/2024 garantit que les activités du Forum sont menées dans le cadre des fonds provenant des contributions obligatoires annuelles et des bénéfices non distribués, avec des contributions en nature minimales de la part des Parlements membres.

2.1.2.2. Compte tenu des ressources financières limitées, la 52^{ème} Assemblée plénière a approuvé que, au cours de cet exercice, certaines des réunions statutaires de l'institution se tiennent en mode face-à face et d'autres par visio/vidéoconférence, comme suit :

- i. Les 53^{ème} et 54^{ème} Assemblées plénières se tiendront en mode face-à face.

- ii. Deux réunions du Comité exécutif se tiendront en mode face-à face et toutes les réunions supplémentaires du COEX se tiendront par visio/vidéoconférence. Le budget prévoit deux réunions en mode face-à face et deux réunions par visio/vidéoconférence.
- iii. Toutes les réunions des Sous-comités du COEX se dérouleront par visio/vidéoconférence (Sous-comité des Finances, Sous-comité des Ressources Humaines et Renforcement des Capacités, Sous-comité Juridique, Sous-comité des Affaires Parlementaires). Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chaque Sous-comité.
- iv. Les réunions des Commissions permanentes, du RPMLOC et du RWPC se tiendront toutes par visio/vidéoconférence, à moins qu'un financement externe ne soit disponible pour des réunions en mode face-à face. À cet égard, l'Assemblée plénière a noté que certaines Commissions permanentes pourraient tenir des réunions dans un lieu physique tandis que d'autres ne pourraient tenir que des réunions par visio/vidéoconférence. Le budget prévoit deux réunions virtuelles pour chacune des cinq Commissions permanentes, le RPMLOC et le RWPC.
- v. Pour toutes les réunions se tenant dans un lieu physique, une disposition sera prise pour faciliter la participation par l'intermédiaire d'une plateforme virtuelle (système hybride).
- vi. Contribution en nature des Parlements membres

Conformément à la politique établie par le FP-SADC, les coûts de participation des Membres aux réunions en mode face-à-face sont pris en charge par leurs Parlements membres, à moins qu'un financement externe ne soit disponible.

2.1.3. Principaux déterminants ou facteurs des coûts

- 2.1.3.1. Les coûts des biens et services continuent d'augmenter en raison de l'inflation et de la dépréciation du rand sud-africain/dollar namibien par rapport aux principales monnaies telles que la livre sterling et le dollar américain. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des monnaies s'étendent à presque tous les pays d'Afrique australe et ont un impact sur les coûts des activités de l'institution, dont la plupart sont organisées dans les pays membres conformément à la politique du FP-SADC. Il convient de noter que l'IPC moyen de la Namibie pour les douze mois allant du mois d'août 2022 au mois de juillet 2023 est de 6,58 %.

2.1.3.2. Le coût des biens et des services a également été influencé par divers autres évolutions ayant un impact sur la demande et l'offre, tels que le contexte économique et politique mondial.

2.1.4. Risque lié à la continuité/poursuite des activités :

2.1.4.1. Le budget pour 2023/2024 prévoit un excédent minimal de seulement 125 162 dollars namubiens. Et cela, bien que des fonds s'élevant à 7 000 000 N\$ aient été alloués à partir des bénéfices non distribués pour couvrir le coût des opérations. Cela signifie que les économies réalisées sur les budgets des exercices précédents pendant la période de la pandémie COVID 19, au cours de laquelle les Assemblées plénières et d'autres réunions statutaires se sont tenues virtuellement, seront bientôt épuisées et que le fonctionnement de l'institution, sur la base du niveau de financement actuel, ne sera pas viable à l'avenir.

2.1.4.2. Il est donc impératif que les Membres examinent la situation financière de l'institution et le risque lié à la continuité/poursuite des activités de l'Organisation, compte tenu de la résolution de ne pas augmenter les contributions des membres face à l'augmentation constante des coûts due à l'inflation, à la dépréciation de la monnaie locale, à la hausse des taux d'intérêt et à l'absence de financement de la part des donateurs.

2.2. MISE À JOUR SUR L'IMPACT ET L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'OPTIMISATION DES TECHNOLOGIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

2.2.1. Réunions virtuelles (tenues par visio/vidéoconférence) : L'institution continue de mettre en œuvre un mélange de réunions physiques et virtuelles, ce qui a considérablement réduit les coûts opérationnels. Cela comporte la facilitation du recrutement des personnes ressources et des interprètes pour fournir des services de manière virtuelle, même lorsque les réunions sont tenues en mode face-à-face.

2.2.2. Environnement sans support papier : Le Comité est informé que le FP-SADC fonctionne désormais sans support papier, tous les rapports et documents pour ses réunions étant diffusés par voie électronique. Cette mesure a permis de réduire considérablement les coûts d'impression et de distribution. Il s'agit, par ailleurs, d'une mesure écologique qui a permis de réduire l'empreinte carbone de l'organisation et qui est également devenue une exigence des bailleurs de fonds pour de nombreux partenariats.

2.3. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES [FLUCTUATIONS DE BUDGET] AU 30 SEPTEMBRE 2023 (RECETTES)

2.3.1. Contexte

Ce rapport sur les écarts budgétaires ne comporte pas de recettes et dépenses prévues dans le budget financé par les bailleurs de fonds, mais se concentre sur les recettes et les dépenses budgétisées provenant des contributions obligatoires des membres et des autres recettes perçues par le FP-SADC. La situation financière relative aux fonds reçus de la part des donateurs feront l'objet d'une section distincte du présent rapport.

2.3.2. Les recettes totales inscrites au budget de l'exercice 2023/2024 se chiffrent à 28 388 050 dollars namibiens. Il s'agit de contributions annuelles obligatoires de 21 148 050 dollars namibiens, d'intérêts de 240 000 dollars namibiens et d'un montant de 7 000 000 dollars namibiens provenant des bénéfices non distribués.

2.3.3. Au 30 septembre 2023, un montant total de 19 272 973 dollars namibiens avait été reçu, ou alloué, le cas échéant. Un montant total de 12 012 000 dollars namibiens (57 %) a été reçu au titre des contributions annuelles obligatoires, tandis que 9 236 050 dollars namibiens (43 %) restent encore impayés par certains Parlements membres, comme l'illustre le tableau ci-dessus. Les 43 % restants devraient être reçus avant la fin de l'année.

2.3.4. Les intérêts perçus, d'un montant de 260 973 dollars namibiens, ont dépassé de 9 % le montant budgétisé de 240 000 dollars namibiens. Sur la base de la tendance au 30 septembre 2023, il est prévu que les intérêts perçus seront approximativement le double du montant budgétisé en raison de l'investissement de fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires.

2.3.5. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES [FLUCTUATIONS DE BUDGET] AU 30 SEPTEMBRE 2023 (RECETTES)

SOURCE	RECETTES BUDGÉTISÉES <u>2022/23</u> N\$	RECETTES PERÇUES ALLOUÉES N\$	ÉCART N\$	ÉCART %
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	21 148 050	12 012 000	(9 136 050)	-43%
INTÉRÊT	240 000	260 973	20 973	9%
RÉSERVES ACCUMULÉES	7 000 000	7 000 000	-	0%
TOTAL	28 388 050	19 272 973	(9 115 077)	-32%

2.4. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES [FLUCTUATIONS DE BUDGET] AU 30 SEPTEMBRE 2023 (DÉPENSES)

2.4.1. Dépenses budgétisées : N\$ 28 262 888

Le montant total des dépenses budgétisées approuvées pour l'exercice financier 2023/2024 s'élèvent à 28 262 888 dollars namibiens. Il en résulte un excédent budgétisé de 125 262 N\$ (28 388 050 N\$ diminué de 28 262 888).

2.4.2. Total des dépenses effectives 9 780 627 dollars namibiens

Les dépenses totales effectives au 30 septembre 2023 se chiffrent à 9 780 627 dollars namibiens, soit 35 % des dépenses totales budgétisées pour l'année, ce qui laisse un solde de 18 482 261 dollars namibiens (65 %). À mi-parcours de l'exercice, l'évolution des dépenses est favorable. De plus amples détails sont indiqués dans l'analyse des tendances au point 2.4.4. ci-dessous.

RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES [FLUCTUATIONS DE BUDGET] AU 30 SEPTEMBRE 2023 (DÉPENSES)

		B	C	D	E	F	G
	BUDGET LINE	Total Budget	Actual YtD Expenditure 30.09.2023	Variance (Balance) 30.09.2023	VAR %	STATUS	Actual Exp % of Budget
1	Administrative Costs	1,732,352	375,435	1,356,917	78%	Favourable	22%
2	Communication Expenses	524,755	99,423	425,332	81%	Favourable	19%
3	Financial Expenses	662,178	322,932	339,245	51%	Favourable	49%
4	Motor Vehicle Running Costs	120,000	20,958	99,042	83%	Favourable	17%
5	Professional, Consultancy and Legal Expenses	306,000	107,937	198,063	65%	Favourable	35%
6	Staff Emoluments	17,037,848	6,152,430	10,885,418	64%	Favourable	36%
7	Travel, Subsistence and Transport	162,500	34,815	127,685	79%	Favourable	21%
8	Audit	303,000	97,500	205,500	68%	Favourable	32%
9	Insurance	86,830	117,850	- 31,020	-36%	Unfavourable	136%
10	Plenary Assembly Meetings	3,068,000	887,913	2,180,087	71%	Favourable	29%
11	Executive Committee Meetings	804,600	629,741	174,859	22%	Favourable	78%
12	Parliamentary Business/ EXCO Sub-Com Meetings	235,600	31,541	204,059	87%	Favourable	13%
13	Standing Committees	1,020,000	47,484	972,516	95%	Favourable	5%
14	Other Policy Organ Costs/RWPC	643,000	9,256	633,744	99%	Favourable	1%
15	Language Translation Costs	48,000	42,109	5,891	12%	Favourable	88%
16	Programme Support	341,000	232,967	108,033	32%	Favourable	68%
17	Election Observation Missions	300,000	-	300,000	100%	Favourable	0%
18	Capital Expenditure	145,000	146,158	- 1,158	-1%	Unfavourable	101%
19	Contingencies fund	60,000	-	60,000	100%	Favourable	0%
20	Mortgage repayment (Capital portion)	456,242	218,382	237,860	52%	Favourable	48%
21	Motor Vehicle (Capital portion)	205,983	108,645	97,338	47%	Favourable	53%
	TOTALS	28,262,888.07	9,683,475.84	18,579,412.23	66%		34%

2.4.3. Écarts défavorables

Les lignes budgétaires suivantes présentent des écarts défavorables au 30 septembre 2023 :

2.4.3.1. Assurance (136 %) : Cela s'explique par le fait que les contributions effectives à l'assurance des immobilisations, des biens et une assurance collective en cas de mutilation ont été plus élevées que prévu à la suite d'une augmentation des primes, sous l'impulsion des marchés [induite par le marché]. L'assurance pour l'année a été payée, à l'exception des primes mensuelles pour l'assurance collective en cas de mutilation, qui se chiffrent à 7 106 dollars namibiens par mois et à 42 636 dollars namibiens au total pour les six mois restants.

2.4.3.2. À cet égard, il est nécessaire d'envisager la réaffectation des fonds de certaines lignes budgétaires (pour combler le déficit). Il est proposé qu'un montant de 32 000 dollars namibiens soit transféré du Fonds de réserve à la ligne budgétaire « Assurance » afin de couvrir le déficit déjà encouru. Par ailleurs, un montant de 45 000 dollars namibiens sera prélevé sur la ligne budgétaire des frais administratifs, où des économies sont prévues pour les mois pendant lesquels les bureaux ont été fermés pour rénovation, afin de couvrir les primes restantes pour l'année.

2.4.4. Analyse de l'évolution de l'exécution du budget (lignes budgétaires présentant un écart favorable et dont plus de 50 % du budget a été dépensé)

2.4.4.1. Réunions du COEX (78 %)

Le COEX s'est réuni en mode face-à-face à Mahé, aux Seychelles, en mai 2023. Cette réunion a entraîné une augmentation des dépenses en raison du coût plus élevé pour la location de la salle de conférence à l'hôtel Eden Blu, les billets d'avion, l'hébergement et des frais accessoires pour le personnel du Secrétariat à Mahé, alors que le budget prévoyait que le COEX allait se réunir à Windhoek. Le COEX se réunira encore deux fois au cours de cet exercice financier, toutes les autres variables demeurant constantes, la première en novembre 2023, avant la 54^{ème} Assemblée plénière, et la deuxième en janvier/février 2024. L'une, au moins, de ces réunions du COEX se tiendra par visio/vidéoconférence, et le montant de 174 859 dollars namubiens est suffisant à cette fin. D'autre part, les Sous-comités du COEX n'ont dépensé que 13 % du budget et il leur reste un solde de 204 059 dollars namubiens.

2.4.4.2. Soutien / Appui au programme (68 %)

Cette ligne budgétaire est presque épuisée, car elle a été utilisée pour le programme de transformation et pour diverses réunions de mise en réseau et dialogues visant à créer et à maintenir des partenariats et à mobiliser des ressources qui ont eu lieu au cours des six premiers mois de l'année. Ces activités comprenaient la participation au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC et aux réunions connexes, ainsi qu'à la Conférence de l'Union interparlementaire.

2.4.4.3. Coûts relatifs à la traduction (88 %)

Les coûts de traduction restent élevés compte tenu du nombre de documents que nous produisons et du volume de communication avec les différentes parties prenantes. Les frais de traduction sont également budgétisés dans le cadre des différentes activités et réunions et, à cet égard, les réunions restantes de l'exercice financier prennent en charge ces frais.

2.4.4.4. Dépenses de capital (101 %)

Cette ligne budgétaire n'est pas préoccupante car le montant a été dépensé pour du mobilier et d'autres immobilisations et n'est pas tenu d'être réparti sur l'ensemble de l'exercice, mais dépend plutôt du moment où les immobilisations sont achetées.

2.4.5. Analyse de l'évolution de l'exécution du budget (lignes budgétaires dont moins de 10 % du budget a été dépensé)

2.4.5.1. Réunions des Commissions permanentes (5 %)

Les Commissions permanentes ne se sont réunies qu'une seule fois au 30 septembre 2023 au cours de cet exercice pour les réunions statutaires et devraient se réunir à nouveau au mois d'octobre 2023 par des moyens de visio/vidéoconférence. Les réunions des Commissions permanentes du mois de mai 2023, qui se sont déroulées en mode face-à-face à Johannesburg, en Afrique du Sud, ont été financées par le soutien des bailleurs de fonds/partenaires de coopération, notamment Sida et SAFAIDS. Les 95 % restants, soit 972 516 dollars namubiens, ont été dépensés au cours des réunions du mois d'octobre 2023 et étaient suffisants à cette fin.

2.4.5.2. Autres Organes directeurs/RWPC (1 %)

Au 30 septembre 2023, le RPMLOC, le RWPC et le Comité des Secrétaires Généraux des Parlements nationaux s'étaient tous réunis une fois au cours de l'exercice financier pour des réunions statutaires. Le RPMLOC et le RWPC se sont à nouveau réunis en octobre 2023 par visio/vidéoconférence. Les réunions qui se sont déroulées, au mois de mai 2023, en mode face-à-face à Johannesburg, en Afrique du Sud, ont été financées par le soutien des bailleurs de fonds/partenaires de coopération, notamment Sida. Les 99 % restants, soit 633,744 dollars namubiens, ont été dépensés au cours des réunions du mois d'octobre 2023 et d'autres réunions restantes et étaient suffisants à cette fin.

2.4.5.3 Missions d'observation électorale (0 %)

Le FP-SADC n'a pas été en mesure d'observer les élections qui étaient organisées entre avril et septembre 2023, faute de financement et de soutien adéquats de la part des Parlements membres. Bien que la 52^{ème} Assemblée plénière ait décidé que les Parlements membres devaient contribuer aux missions d'observation des élections, seule la Tanzanie a payé sa contribution aux missions d'observation des élections à ce jour. Les 300 000 dollars namubiens prévus dans le budget constituent un financement d'amorçage, les Parlements membres devant contribuer à hauteur d'environ 5 000 dollars chacun pour chaque élection, en plus de prendre en charge les coûts de participation de leurs membres.

2.5. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

2.5.1. L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note du contexte du budget 2023/2024 et des mesures mises en place pour gérer les ressources financières limitées.

2.5.2. L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note du risque qui pèse sur la continuité/poursuite des activités, exacerbé par l'augmentation constante des coûts des biens et des services sans augmentation correspondante du niveau des recettes.

2.5.3. L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'exécution du budget au 30 septembre 2023, en particulier des éléments suivants :

a) L'exécution du budget, y compris les raisons des écarts défavorables ; et

b) Les allocations ou tendances budgétaires projetées pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024.

2.5.4. L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à approuver la réaffectation des fonds comme cela est proposé ci-après :

(i) Il est proposé qu'un montant de 32 000 dollars namibiens soit transféré du Fonds de réserve à la ligne budgétaire « Assurance » afin de couvrir le déficit déjà encouru.

(ii) Par ailleurs, un montant de 45 000 dollars namibiens sera prélevé sur la ligne budgétaire des frais administratifs, où des économies sont prévues pour les mois pendant lesquels les bureaux ont été fermés pour rénovation, afin de couvrir les primes restantes pour l'année.

3.0. RAPPORTS FINANCIERS POUR LES PROGRAMMES/PROJETS FINANCÉS PAR LES BAILLEURS DE FONDS

3.1. PROJET SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS (SDSR)

3.1.1. Suite à l'approbation d'une extension de la durée (prolongation) de la subvention sans attribution de fonds supplémentaires en 2023, la période du projet SDSR a été modifiée pour s'étendre du 1^{er} juillet 2019 au 31 mai 2023. Cette période a été prolongée du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023, et cette dernière période a ensuite été prolongée sans frais supplémentaires jusqu'au 31 octobre 2023 pour que les activités puissent être menées à bien.

- 3.1.2. Les états financiers vérifiés du Projet pour la période de 14 mois allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2023 indiquent que le montant total reçu de la part de Sida au cours de la période était de 1 745 719 USD (environ 31 422 942 dollars namubiens), dont les dépenses totales se chiffraient à 1 662 469 USD (29 924 442 dollars namubiens). Le montant reçu de la Sida, pour l'appréciation du Comité, représente 148 % du total des contributions annuelles obligatoires de 21 148 050 dollars namubiens.
- 3.1.3. Par ailleurs, le Secrétariat a obtenu un financement de la Suède s'élevant à 52 000 000 SEK (5 millions USD). L'accord est conclu pour une période de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2023. Cependant, il est nécessaire d'élaborer un plan de pérennité afin, entre autres objectifs, de garantir aux bailleurs de fonds et aux partenaires de coopération que l'institution sera en mesure de maintenir ses opérations à un niveau optimal au-delà de tout financement externe.

3.2. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 3.2.1. L'Assemblée Plénière est invitée à exprimer son appréciation et à prendre note des contributions de la Suède au cours des quatre dernières années, du 1^{er} juillet 2019 au 31 octobre 2023, et de les soumettre à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne acte.**
- 3.2.2. L'Assemblée Plénière est invitée à exprimer son appréciation et à prendre note de l'accord de financement conclu avec la Suède à compter du 1^{er} novembre 2023 et de le soumettre à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne acte.**
- 3.2.3. L'Assemblée Plénière est invitée à exprimer sa gratitude aux différents bailleurs de fonds et partenaires de coopération pour leur appui et leur engagement constants.**
- 3.2.4. L'Assemblée Plénière est invitée à veiller à l'élaboration en temps utile d'un plan global de viabilité/durabilité.**

Fin.